

Décision du Président n°2024-033

Objet : Péri scolaire de Rougemont-le-Château - Plan de financement - Demandes de subventions

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique du bâtiment, de mise aux normes PMR, mais également des travaux d'aménagement,

DECIDE

Article 1^{er} : de valider les études d'avant-projet et d'adopter l'opération de travaux qui s'y rapporte,

Article 2 : d'arrêter le montant global de l'opération à 542 556,47 € HT,

Article 3 : d'approuver le plan de financement prévisionnel, pour les travaux d'aménagement et de rénovation énergétique, qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Pourcentage	Montant de l'aide
Fonds vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics	sollicité	542 556,47€ HT	17.05%	92 513,60 €
DETR	Sollicité	542 556,47 € HT	9.04%	49 039,22 €
CAF	Sollicité	542 556,47 € HT	27,65%	150 000 €
Conseil Départemental du Territoire de Belfort	Sollicité	542 556,47 € HT	18,43%	100 000 €
Autofinancement	Fonds propres	542 556,47 € HT	27.83%	151 003.65 €
Total des financements publics		542 556,47 € HT	100%	

Article 4 : de solliciter une aide financière au titre du fonds vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics, pour un montant de 92 513,60 €,

Article 5 : de solliciter une aide financière au titre de la DETR, pour un montant de 49 039,22 €,

Article 6 : de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'allocations familiales, pour un montant de 150 000 €,

Article 7 : de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental du Territoire de Belfort, pour un montant de 100 000 €,

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le

ID : 090-200069060-20240722-2024_033-AR



Article 8 : de signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération,

Article 9 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Etueffont, le 22 juillet 2024,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER